

COMMUNE DE LA CHAPELLE AUX POTS

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le **18 AVR. 2025**

ID : 060-216003301-20250417-2025_A027-AR



Autorisation de débit de boissons - 2025_A027

Le Maire de la LA CHAPELLE AUX POTS

- ⇒ Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet sur la police des lieux publics,
- ⇒ Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales
- ⇒ Vu les articles L.3331-1, L.3334-2 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique.

Considérant la demande de M ROUSSEAU Ludovic, président de l'association Sport Tambourin Capellois domiciliée 17 avenue Tristan Klingsor 60650 LACHAPELLE-AUX-POTS en date du 04 Avril 2025

Arrête

Monsieur ROUSSEAU Ludovic est autorisé à :

- 1/ ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons du 2ème groupe :
le 05 et 06 Juillet 2025 de 8 heures 00 jusqu'à 19 heures 30

Au gymnase, place Bessard Duparc, 60650 LACHAPELLE-AUX-POTS.
A l'occasion du challenge Franck Benard de sport tambourin

- Copie de cette présente autorisation sera adressée à la Gendarmerie.
- La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande aux agents de l'autorité.

Fait à LA CHAPELLE AUX POTS, le 17 Avril 2025

Le Maire, Alain MAGNOUX



Le Maire
Alain MAGNOUX